

Question écrite d'Anne-Charlotte d'Ursel  
12/09/2014

---

Le rapport d'incidences, intégrant une évaluation appropriée des incidences environnementales conformément à la législation bruxelloise (ordonnance "nature") concernant le centre sportif du Parc de la Woluwe (Club Wolu parc) est actuellement encore en cours d'élaboration.

Il est prévu que le rapport final soit réalisé dans les prochaines semaines.

Ce rapport devra ensuite être étudié afin d'apprécier si les projets communaux pour le site sont compatibles avec les spécificités du site (zone Natura 2000 et site classé).